

Économie - Social

Des salariés de la CPAM de la Drôme bientôt forcés de venir travailler à Valence

Samedi 3 mars 2018 à 7:18

Par Bastien Deceuninck, France Bleu Drôme-Ardèche

Des employés des antennes de la CPAM installés à Crest, Romans et Montélimar ont appris que leurs services allaient être rapatriés au siège de Valence dans les mois et les années à venir. Un changement qui ne leur va pas du tout.

C'est un changement de quotidien qu'ils n'avaient pas forcément prévu : des salariés de la CPAM de la Drôme vont voir leur lieu de travail déplacé de plusieurs dizaines de kilomètres.

Les services de traitement des dossiers de Crest, Romans et Montélimar vont être rapatriés au siège de Valence fin 2018, 2019 et 2023.

"Du jour au lendemain, on leur demande de faire parfois plus de 100 kilomètres pour venir travailler à Valence" explique Maxime Martin, le délégué CGT de la CPAM de la Drôme. "Ça a des contraintes sur les conditions de travail, mais aussi au niveau personnel. Certains vont peut-être devoir déménager."

Des gains de productivité

Cette centralisation amorcée depuis plusieurs années au sein de la CPAM s'explique par des gains de productivité : la quasi-totalité des dossiers sont désormais traités par informatique et ne nécessitent plus d'avoir de services dédiés dans les antennes locales. Pierre Duplatre, le directeur de la CPAM de la Drôme estime que la solution a été mûrement réfléchie. *"Parmi les personnes concernées, certains vont partir à la retraite d'ici là. Nous offrons aussi la possibilité à nos salariés de faire du télétravail. Et il y aura aussi un accompagnement social mis en place à cette occasion."*

Mais ces propositions sont loin de satisfaire les salariés. *"Faire du télétravail, ça veut dire travailler trois jours à domicile et tout de même deux jours à Valence. Donc ça ne répond pas à leur mécontentement"* précise Maxime Martin.

Une solution proposée par les syndicats serait de créer des espaces de travail communs avec d'autres organismes de la sécurité sociale comme la CAF, pour réduire les coûts des locaux, tout en gardant les salariés sur leur lieu de résidence.



Bastien Deceuninck
France Bleu